

— Séance du 7 novembre 2024 —

Présents : José HERBET, Antony DELVILLE, Lysiane CAPON, Jeannine BENOIT, Guillaume FLAHAUT, Jean-Paul PIERRE, Claire ROUSSEL, Laurence BÉCUE, Alain CARPENTIER, Frédéric DELPORTE, Véronique VAAST, Delphine CALAIS.

Absents avec pouvoir : Claudine LEQUIEN à Lysiane CAPON, Gérald BRÉZIN à Antony DELVILLE.

Absent non convoqué (n'a pas daigné donner à la Mairie sa nouvelle adresse) : Miguel NIEWIADOMSKI

Secrétaire de séance : Delphine CALAIS.

Quelques infos pendant la signature du compte-rendu de la dernière séance sont données par M. le Maire :

« Hier matin, j'avais rendez-vous avec la FDE et un cabinet d'études, le cabinet ESCOBAT ; l'objet de cette réunion était de présenter à ce cabinet le groupe scolaire et notamment le secteur des six classes concernées par la pose de panneaux solaires ainsi que les deux préaux, le tout sur une surface de toiture d'environ 900 m². Dans un premier temps, le cabinet va proposer un devis à la FDE pour l'exploration de la charpente métallique, découvrir si des fermes en béton existent et ainsi procéder aux calculs qui pourront confirmer ou pas la possibilité de poser un peu plus de trois tonnes de panneaux sur la toiture ; il ne s'agit pas de prendre le moindre risque quant au poids à faire supporter par la charpente actuelle et qui date de 1962. »

Lancement, mardi dernier, de l'appel d'offres concernant les travaux de maçonnerie à la Collégiale ; remise des offres avant le 10 décembre ; ouverture des plis le 12 décembre et commission d'appel d'offres pour le lundi 16 décembre.

Approbation ou non des rapports du SITAE pour l'eau potable et l'assainissement

Monsieur Delville donne lecture et explications pour le prix et la qualité de l'eau et l'assainissement 2023. Ces rapports sont consultables en mairie.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve les rapports à l'unanimité.

Départ de M. Dhervillers, logement n°2 au 50 rue des chanoines et attribution de ce logement au 1er décembre 2024

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que M. DHERVILLERS quittera le logement n°2 au 50 rue des Chanoines à compter du 30/11/2024. Il faudra lui restituer la caution en fonction de l'état des lieux, qui sera réalisé par Mme Claire ROUSSEL, adjointe.

La candidature de M. Wilfried COUDER est retenue, il convient de lui faire un bail d'un an soit du 01/12/2024 au 30/11/2025 pour un loyer mensuel de 530,00 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce départ, de restituer la caution en fonction de l'état des lieux, ainsi que la candidature et le loyer de M. COUDER.

Renouvellement de baux :

• M Joron et Mme Rubigny : Monsieur le Maire propose un renouvellement de bail pour 3 ans du 01/12/2024 au 30/11/2027 pour un loyer mensuel de 450 €.

• M et Mme Mille : Monsieur le Maire propose un renouvellement de bail de 3 ans du 01/12/2024 au 30/11/2027 pour un loyer mensuel de 530 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte ces deux propositions et charge Monsieur le Maire d'en établir les formalités administratives.

Décision modificative au budget

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a reçu une demande de remboursement de trop perçu de taxe d'aménagement. La commune doit rembourser 941,66 €. Le compte d'imputation est le 10226, dépenses d'investissement qu'il faut prélever du compte 2135 dépenses d'investissement pour l'équilibre.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette décision modificative au budget.

Déclassement de la parcelle allée du château, autorisation de vente des deux parcelles créées

Monsieur le Maire souhaite poursuivre la procédure concernant la vente de la parcelle.

Il convient de procéder au déclassement du domaine public communal vers le domaine privé communal.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte le déclassement de la parcelle.

Monsieur le Maire souhaite vendre la parcelle en deux parcelles :

- ZA340, 185 m² à M et Mme Basset Houbron pour un montant de 10 000 € TTC

- ZA 341, 177 m² à M et Mme Dault pour un montant de 10 000 € TC

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette vente des deux parcelles au prix mentionné, et charge Monsieur le Maire d'établir les formalités.

REPLACEMENT DU MOTEUR DE TINTEMENT L'HORLOGE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire présente le devis de la société PASCAL concernant le remplacement du moteur de tintement de la cloche n°1 de l'horloge de la mairie.

Montant HT 1179,71 € montant TTC 1415,65 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis.

Communications diverses

• G. Flahaut : a assisté au conseil d'école, le compte-rendu des comptes annuels est satisfaisant et montre un bénéfice. Il informe que l'alarme PPMS sera obligatoire à compter de 2028 mais qu'en attendant des mallettes PPMS peuvent remplacer dans un premier temps (budget d'environ 150 € par mallette). Il précise aussi qu'il y a beaucoup de problèmes d'incivilités et qu'il serait bien de changer de place les barrières d'accès à l'école jusqu'à Noël. Il annonce aussi que les enfants de petite section se rendront à la bibliothèque 3 matinées, le jeudi.

• A. DELVILLE : un dentiste veut venir s'installer à Picquigny mais il y a un manque de local. Le projet de maison médicale dans les anciens locaux de la CCNS serait intéressant afin d'y regrouper kinés, médecins, infirmières et pourquoi pas un dentiste.

• A. CARPENTIER : se rendra avec Mesdames BENOIT et CAPON à Saint-Valéry-sur-Somme pour la remise des prix du concours Villages Fleuris.

• V. VAAST : il devient difficile de stationner à la salle des fêtes le week-end à cause des lotos.

• F. DELPORTE : attention au nouveau stop, ne peut-on pas mettre un autre marquage au sol en plus ?